

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 AVRIL 2023

Etaient présents : M Bruno HAMEL, M Michel HOUSSIN, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, M Christian VILDEY, M Rémy VILDEY, M Francis LEVAVASSEUR, Mme Angélique SIMON, M Bertrand SAUVAGE, Mme Céline BRUNETEAU, Mme Laurence RAULLINE, Mme Karine CHAUVIN.

Absents excusés : Mme Emilie LAURENT, M Cyril DEPERIERS, M Germain SUBLIN.

M Joël BEUVE a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

PROCES-VERBAL

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la réunion du 05 avril 2023.

Del n°01 – 18/04/2023 – DROIT DE PREEMPTION – Immeuble AN 186

Vu la demande d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévu par le code de l'urbanisme du 14 mars 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

NE FAIT PAS VALOIR son droit de préemption pour l'immeuble AN 186.

Del n°02 – 18/04/2023 – AUTORISATION A SIGNER LE BILAN DU PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE ET PLAN MERCREDI 2020/2023 ET LE PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE ET PLAN MERCREDI 2023/2026

Considérant que l'objectif du Projet Educatif Territorial (PEDT) est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'école et les projets pédagogique des temps périscolaires et extrascolaires.

Considérant que le Projet Educatif Territorial a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps de loisirs éducatifs au service de l'enfant tant pour les organisations du temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Considérant qu'il formalise l'engagement des différents partenaires afin d'assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble de ces temps de vie de l'enfant. En ce sens, le projet d'école et le projet éducatif du territoire sont mis en complémentarité dans le respect des compétences de chacun.

Considérant que le Plan mercredi vise à renforcer la dimension éducative des accueils de loisirs ainsi qu'à accompagner le développement de nouveaux projets d'accueils dans un cadre réglementaire et pédagogique sécurisé et de qualité.

Considérant que le PEDT et plan mercredi s'inscrivent dans une démarche partenariale avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs éducatifs concernés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bilan PEDT et plan mercredi 2020/2023 et le PEDT et plan mercredi 2023/2026 qui prendront effet le 1^{er} septembre 2023 ainsi que les conventions avec les préconisations du Groupe d'Appui Départemental.

Del n°03 – 18/04/2023 – REGROUPEMENT DE DEUX LOGEMENT EN UN SEUL LOGEMENT LOCATIF RENOVE – MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVENANT A

Vu la délibération n°17 du 05 avril 2019 autorisant la signature du marché accord cadre de maîtrise d'œuvre avec Monsieur WATRIN Stéphane,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre en date du 01 juillet 2019,

Vu la délibération n°01 du 20 juillet 2021 approuvant l'estimation des travaux par l'architecte,

Considérant la conjoncture actuelle (COVID-19 puis guerre en Ukraine) entraînant des délais allongés entre les estimations et les consultations d'entreprises et des variations de prix,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

ACCEPTE de porter la rémunération de M WATRIN Stéphane à 14 554,99 € HT soit 16 010,49 € TTC pour le marché de maîtrise d'œuvre de regroupement de deux logements en un seul logement locatif rénové,

DECIDE de prolonger la durée d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre de regroupement de deux logements en un seul logement locatif rénové jusqu'au 31 décembre 2024,

AUTORISE M le Maire à signer l'avenant A.

Del n°04 – 18/04/2023 – SALLE DE CONVIVIALITE – Mise en place d'un contrat pour les associations

M le Maire indique au conseil municipal la nécessité de mettre en place un contrat de location de la salle de convivialité spécifique aux associations. Celui-ci détermine les modalités de réservation, d'utilisation, de règlement et les conditions d'annulation. Le règlement intérieur reste celui déjà en vigueur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le contrat de location de la salle de convivialité spécifique aux associations,

AUTORISE M le Maire à signer ces documents et à les mettre en application.

Del n°05 – 18/04/2023 – SALLE DE CONVIVIALITE – Création d'une commission en vue du renouvellement de la vaisselle

M le Maire propose au conseil municipal de constituer une commission en vue du renouvellement de la vaisselle de la salle de convivialité en y intégrant Corinne PICQUENARD en en charge de la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

ACCEPTE la constitution d'une commission en vue du renouvellement de la vaisselle de la salle de convivialité,

COMPOSE la commission comme suit :

- Roselyne CHAMPVALONT ;
- Laurence RAULLINE ;
- Francis LEVAVASSEUR ;
- Corinne PICQUENARD.

Del n°06 – 18/04/2023 – CONVENTION SUIVI DES POTEAUX INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) relève de la compétence communale et précise son nouveau cadre juridique notamment l'arrêté préfectoral fixant le nouveau règlement départemental.

Ce règlement précise l'organisation du contrôle périodique à la charge de la collectivité :

« Sous l'autorité du maire, un dispositif de contrôle technique est mis en place par le service public de DECI chargé de la gestion du réseau d'eau afin de garantir la mise à disposition permanente des prises d'eau. Ce contrôle technique est réalisé selon une périodicité préconisée de 3 ans, qui ne devra jamais excéder 5 ans.

Les actions de maintenance (entretien, réparation) sont destinées à préserver les capacités opérationnelles des hydrants.

Les contrôles techniques périodiques sont destinés à évaluer la capacité des hydrants. Ils comprennent des contrôles de débit et de pression et des contrôles fonctionnels (ouverture, fermeture) qui consistent à s'assurer de la présence effective d'eau, de la bonne manœuvrabilité des appareils, de leur étanchéité ainsi que de leur bonne accessibilité. »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette prestation pourrait être confiée au service gérant l'eau potable sous la forme d'une convention et présente le projet de convention qui prévoit 3 types de prestations :

- P1 : la réalisation du contrôle technique périodique obligatoire destiné à évaluer la capacité des hydrants (périodicité 3 ou 5 ans à définir) – 50 € par contrôle
- P2 : une visite annuelle destinée à s'assurer de la capacité opérationnelle de chaque appareil – 25 € pour chaque appareil
- P3 : un contrôle annuel de la bonne alimentation des réserves incendie alimentées par le réseau d'eau – 25 € pour chaque appareil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE

- De retenir les prestations P1 – P3 ;
- De fixer la périodicité des contrôles techniques sur les hydrants de la commune P1 à 5 ans ;
- De confier par convention le contrôle technique des points d'eau d'incendie au service de l'eau potable SDeau50 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDeau50.

DECISIONS SIGNEES EN VERTU DE LA DELIBERATION DE DELEGATION DE MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE DU 25/05/2020 – Période du 10/02/2023 au 18/04/2023

Décision n°03	08/03/2023	AECG - Plaque "Rue de la Briqueterie", pour un montant de 58,20 € HT soit 69,84 € TTC
Décision n°04	21/03/2023	AECG - Plaque "Le Plant Martin", pour un montant de 58,20 € HT soit 69,84 € TTC
Décision n°05	22/03/2023	CALENGE EURL - Changement pneus Berlingo, pour un montant de 175,30 € HT soit 204,32 € TTC

Décision n°06	28/03/2023	COSOLUCE, Certificat RGS 2** (clé signature), pour un montant de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC
Décision n°07	07/04/2023	SD'Eau 50 - Pose poteau incendie le Fairage, pour un montant de 1 172,62 € HT soit 1 407,14 € TTC
Décision n°08	07/04/2023	EUROMATEC SAS - Location mini pelle, pour un montant de 1 111,75 € HT soit 1 334,10 € TTC
Décision n°09	07/04/2023	BRICOMARCHE - Chauffe-eau MDB, pour un montant de 326,33 € HT soit 391,60 € TTC

DIVERS

COCM : le taux de la taxe ordures ménagères passe de 14,28 % à 16,59 %, et les ordures ménagères seront à 45 € par emplacement pour les campings.

SDEM : Bertrand SAUVAGE a participé à une réunion d'informations et d'encouragements pour la mise en place de la géothermie pour les collectivités en vue des prévisions d'ici 2040 – 2050 de manque d'électricité. Il serait possible de récupérer l'eau en sortie des bassins pour chauffer les bâtiments publics. Les inconvénients sur notre commune sont la longueur du réseau qui engendrerait une déperdition de chaleur et certaines installations qu'il faudrait changer dans certains bâtiments puisqu'elles ne sont pas prévues pour recevoir un chauffage central.

Une borne électrique de recharge de voitures électriques est prévue à la base de loisirs.

Transport scolaire RPI : la COCM a reconduit la prise en charge de 50 % du coût du transport scolaire des élèves inscrits au RPI de Saint-Martin-d'Aubigny, Marchésieux et Feugères. Les 50 % restant sont pris en charge par la commune de Saint-Martin-d'Aubigny pour les familles résidant sur la commune.

RPI : invitation à la projection du film Musher l'appel de l'Alaska en présence de Sébastien Dos Santos Borges le 09 mai 2023 à 19h00 à la salle des fêtes de Marchésieux.

Dotation Biodiv : la commune va percevoir en 2023 une dotation de 3 000 € car elle est située sur une zone Natura 2000 et/ou Parc Naturel Régional.

Syndicat des Affaires Scolaires : la participation 2023 est de 47 200 € (59 enfants x 800 €). La commune de Saint-Martin-d'Aubigny compte le plus d'élèves cette année.

Don tornade : le maire de la commune de Bihucourt a adressé à la commune une lettre de remerciements pour le don suite à la tornade.

Délégués élections sénatoriales : réunion pour la désignation des délégués et leurs suppléants le 09 juin 2023.

Bulletin municipal : une édition spéciale budget sera faite informant des travaux envisagés et du bilan de l'année n-1.

Maison de la Brique : présentation du dossier de presse.

Nuit des musées de 19h30 à 23h30 et Journée du patrimoine de pays et des moulins : les entrées seront gratuites.

08/05 : invitation des conseillers municipaux à se joindre aux anciens combattants pour la cérémonie de commémoration.

Impôts : nouveau service permettant aux propriétaires de biens immobiliers de déclarer la situation d'occupation de leur local d'habitation.

Villes en scène : 7 spectacles programmés en 2023 / 2024.

Commission logement : 24 avril 2023 à 18h00 pour le logement 12 le vert Mané.

Date prochaine séance : 23 mai 2023 à 20h30.

Fin de la séance à 22h40.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
HAMEL Bruno	
BEUVE Joël	